



N° 5

Objet : Communication sur les décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat mixte

Le 21 février 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Cyril GAYSSOT, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Henri BEDAT
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Didier GAUGEACQ
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Jean-Marc LESPAGE

Pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud :

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Jean-Claude DAULOUEDE

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sandra TOLLIS
- M. Louis GALDOS

Etaient également présents :

- M. Gilles MARLIN, Payeur départemental
- M. Frédéric DASSIE, Directeur de la SATEL
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Thierry CAZEAUX, Chargé de mission Forêt au Pôle Agriculture et forêt
 - MM. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

de prendre acte de la communication du Président du Syndicat Mixte relative à la décision prise dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées, comme suit :

- **Marché de services pour la réalisation d'une mission de mise à jour du dossier de demande d'autorisation de défrichement dans le cadre de l'opération de la ZAC « Sparben » à Tosse, selon les conditions suivantes :**
 - **Attributaire :** SARLU ETEN Environnement - 49 rue Camille Claudel - SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
 - **Nature des prestations confiées :** mise à jour du dossier de demande d'autorisation de défrichement dans le cadre de l'opération de la ZAC « Sparben » à Tosse ainsi que la tenue de deux réunions en présentiel avec l'équipe-projet et d'une réunion en présentiel avec les services instructeurs
 - **Montant total :** 3 900,00 € HT
 - Décision du Président en date du 5 octobre 2022

Pour le Président empêché,
Le Président de Séance,



Cyril GAYSSOT